

Évolution des salaires de base dans le secteur privé

Résultats provisoires du 3^{ème} trimestre 2022

L'indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) progresse de 1,2 % au cours du 3^e trimestre 2022 dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales (tableau 1). Il croît de 1,2 % dans le tertiaire, de 1,1 % dans l'industrie et de 0,6 % dans la construction. Sur un an, le SHBOE augmente de 4,4 % fin septembre 2022 après +3,5 % fin juin 2022.

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,9 % au cours du 3^e trimestre 2022 (tableau 2). Sur un an, il augmente de 3,7 % après +3,1 % le trimestre précédent.

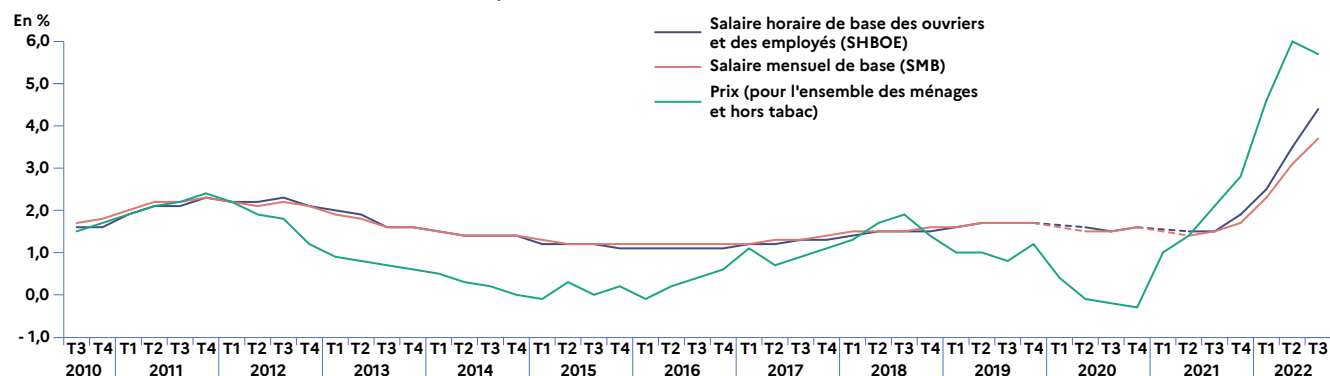
Ces évolutions doivent être mises en regard de l'inflation: les prix à la consommation (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) augmentent de 5,7 % entre fin septembre 2021 et fin septembre 2022¹ (graphique 1). Sur un an et en euros constants, le SHBOE diminue donc de 1,3 % et le SMB de 2,0 %.

Par secteur d'activité, le SMB croît, au cours du 3^e trimestre 2022, de 1,0 % dans le tertiaire, de 0,9 % dans l'industrie et de 0,7 % dans la construction (tableau 2). Sur un an, il augmente de 3,8 % pour le tertiaire, de 3,6 % pour l'industrie, et de 3,1 % pour la construction. En euros constants et sur la même période, il diminue respectivement de 1,9 %, 2,1 % et 2,6 % pour chacun de ces secteurs (tertiaire, industrie et construction) (graphique 2).

Par catégorie socioprofessionnelle, le SMB progresse, au cours du 3^e trimestre 2022, de 1,2 % pour les ouvriers, de 1,1 % pour les employés, de 0,7 % pour les professions intermédiaires, et de 0,6 % pour les cadres (tableau 3). Sur un an, il augmente de 4,4 % pour les ouvriers, de 4,5 % pour les employés, de 2,8 % pour les professions intermédiaires et de 2,7 % pour les cadres. En euros constants et sur la même période, il baisse respectivement de 1,3 %, 1,2 %, 2,9 % et 3,0 % pour chacune de ces catégories (ouvrier, employé, profession intermédiaire et cadre) (graphique 2).

¹ Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages. Cet indice est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les modalités de revalorisation du Smic font quant à elles référence à l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie (+5,9 % de septembre 2021 à septembre 2022).

GRAPHIQUE 1 | Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation



Avertissement : pour le salaire horaire de base et le salaire mensuel de base, les glissements annuels aux T1 2020 et T1 2021 ne peuvent pas être calculés. Champ à partir du 2^e trimestre 2018 : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte. Champ jusqu'au 1^{er} trimestre 2018 : champ précédent hors Drom, hors associations de loi 1901 de l'action sociale et hors syndicats de copropriété. Sources : Dares, enquête trimestrielle Acemo ; Insee, indice des prix à la consommation.

TABLEAU 1 | Évolution des salaires horaires de base des ouvriers et des employés par secteur d'activité

En %

	Variations trimestrielles				Variations annuelles	
	4 ^e trimestre 2021	1 ^{er} trimestre 2022	2 ^e trimestre 2022	3 ^e trimestre 2022	Au 2 ^e trimestre 2022	Au 3 ^e trimestre 2022
Ensemble	0,7	1,2	1,3	1,2	3,5	4,4
Industrie* (DE à C5)	0,4	1,4	1,2	1,1	3,3	4,2
Construction* (FZ)	0,4	1,2	0,9	0,6	2,7	3,1
Tertiaire* (GZ à RU)	0,9	1,2	1,3	1,2	3,7	4,7

TABLEAU 2 | Évolution des salaires mensuels de base par secteur d'activité

En %

	Variations trimestrielles				Variations annuelles	
	4 ^e trimestre 2021	1 ^{er} trimestre 2022	2 ^e trimestre 2022	3 ^e trimestre 2022	Au 2 ^e trimestre 2022	Au 3 ^e trimestre 2022
Ensemble	0,5	1,1	1,1	0,9	3,1	3,7
Industrie* (DE à C5)	0,3	1,2	1,1	0,9	3,0	3,6
Construction* (FZ)	0,3	1,3	0,8	0,7	2,6	3,1
Tertiaire* (GZ à RU)	0,6	1,1	1,1	1,0	3,1	3,8

TABLEAU 3 | Évolution des salaires mensuels de base par catégorie socioprofessionnelle

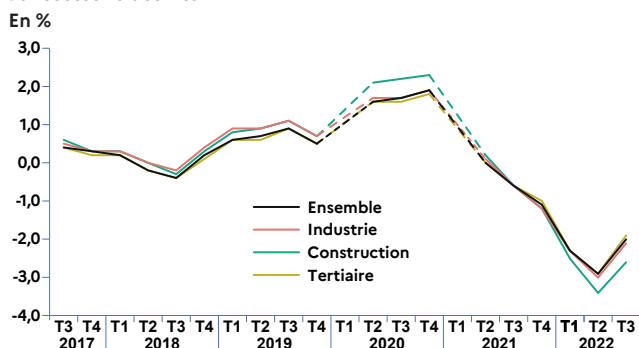
En %

	Variations trimestrielles				Variations annuelles	
	4 ^e trimestre 2021	1 ^{er} trimestre 2022	2 ^e trimestre 2022	3 ^e trimestre 2022	Au 2 ^e trimestre 2022	Au 3 ^e trimestre 2022
Ensemble	0,5	1,1	1,1	0,9	3,1	3,7
Ouvriers	0,5	1,4	1,2	1,2	3,3	4,4
Employés	0,9	1,1	1,3	1,1	3,8	4,5
Professions intermédiaires	0,3	0,9	0,8	0,7	2,4	2,8
Cadres	0,3	1,0	0,8	0,6	2,4	2,7

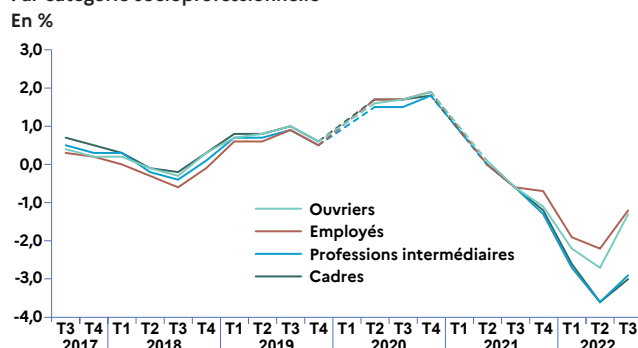
* Les regroupements utilisés sont obtenus à partir du niveau A17 de la nomenclature agrégée « NA » fondée sur la nomenclature d'activité économique (NAF rév. 2).
 Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).
 Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

GRAPHIQUE 2 | Glissement annuel des salaires mensuels de base (en euros constants)

Par secteur d'activité



Par catégorie socioprofessionnelle



Avvertissement : les glissements annuels aux T1 2020 et T1 2021 ne peuvent pas être calculés.

Champ à partir du 2^e trimestre 2018 : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Champ jusqu'au 1^{er} trimestre 2018 : champ précédent hors Drom, hors associations de loi 1901 de l'action sociale et hors syndicats de copropriété.

Sources : Dares, enquête trimestrielle Acemo ; Insee, indice des prix à la consommation.

Les résultats provisoires présentés ici sont établis à partir des 12000 premiers questionnaires exploitables reçus au 7 novembre 2022.
 Les résultats définitifs seront publiés le 9 décembre 2022.

Jérôme Hananel (Dares)

Directeur de la publication
 Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
 Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
 Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
 Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page et impression
 Dares, ministère du Travail,
 du Plein emploi et de l'Insertion

Dépôt légal
 à parution

Numéro de commission paritaire
 3124 AD. ISSN 2109 – 4128
 et ISSN 22674756

Réponses à la demande
 dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse
 Joris Aubrespin-Marsal
 joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
 ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

